

Europe

Europe orientale

Europe du Sud-Est

Europe centrale et
États baltes

Europe occidentale

Pour 2006, les principaux objectifs de l'UNHCR dans la région sont les suivants :

- Continuer à aider les gouvernements à instituer et à maintenir des systèmes d'asile nationaux (Objectif stratégique global 1) de sorte que : i) les demandeurs d'asile aient accès aux territoires des États européens, notamment dans le bassin méditerranéen ; ii) la qualité de l'asile soit préservée ; iii) les systèmes d'asile et les pratiques en la matière tiennent compte des spécificités liées au sexe et à l'âge ; iv) la xénophobie et le racisme à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile diminuent et l'insertion des réfugiés soit effectivement favorisée ; v) les politiques d'asile soient inspirées par un esprit de solidarité et de partage des charges ; vi) la protection des réfugiés au sein de l'Union européenne soit améliorée grâce à l'élaboration d'un système d'asile commun, conforme aux normes internationales.
- Promouvoir la stabilité et des solutions en Europe du Sud-Est et en Europe orientale (Objectifs stratégiques globaux 2 et 3), en veillant à la prise en charge des besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, à la mise en œuvre de solutions durables au sort des populations réfugiées et déplacées, à la réduction des cas d'apatridie et à la définition de solutions efficaces pour remédier aux problèmes des apatrides.
- Maintenir ou implanter une présence permanente dans les pays européens qui sont situés sur les rives de la Méditerranée et qui ont des difficultés à faire face à l'afflux croissant de demandeurs d'asile.
- Veiller à ce que les programmes et les activités de l'UNHCR à travers le monde bénéficient d'un appui politique et financier renforcé.